

## Quelques références pour des séjours aidants-aidés

### Séjours Vacances-Répit Alzheimer

France Alzheimer

<http://www.francealzheimer.org>

- d'avril à octobre dans une quinzaine de sites en France
- réservés aux personnes malades et à leurs aidants
- non médicalisés, mais apportent une information sur la maladie, des actions de soutien, individuelles ou collectives, pour la personne malade ou pour son aidant
- encadrés par des bénévoles formés, et des professionnels de santé
- Quelques séjours sont réservés aux aidants seuls

Séjour de 6 à 10 nuits, tarification selon les revenus imposables :

Pour 2 personnes en pension complète (2016) :

- à partir de 200 € pour 6 nuits (revenus imposables < 15 000 €)
- jusqu'à 1700 € pour 10 nuits (revenus imposables > 45 000 €)

### Villages Répit Familles

PRO BTP et Association Française contre les Myopathies

<http://www.vrf.fr>

- 3 villages vacances proposant un accueil différencié de l'aidé (personne handicapée ou en perte d'autonomie) et des aidants familiaux
- VRF Touraine : pour les personnes âgées dépendantes et de leurs aidants
  - Etablissement de 70 places, dont 26 pour les personnes aidées
  - Personne prise en charge dans tous les actes de la vie quotidienne par l'équipe médico-sociale de l'établissement, présente 24h/24 (médecin-co, IDE, AS, AMP)
  - possibilité de dormir dans la même chambre que son proche, dans une chambre séparée, ou dans une unité médico-sociale dédiée
  - activités de loisirs à la carte, communes et/ou séparées
  - admission sur analyse par le médecin-co d'un questionnaire médical (l'établissement ne peut pas accueillir les personnes nécessitant une IDE 24h/24 ou sous morphine)

Tarif 2016 pour 2 personnes en PC	1 semaine	2 semaines
Prix de base	1 300 €	2 500 €
Aide des caisses de retraite affiliées à Agirc Arrco *	75 % pour les personnes imposables 85 % pour les personnes non imposables	
Reste à charge	Impo : 325 € Non impo : 195 €	Impo : 625 € Non impo : 375 €

\* 2 conditions pour bénéficier de cette aide :

- aidé de + 60 ans, Gir 1-4 ou notification MDPH
- affiliation à une caisse de retraite Agirc Arrco , de l'aidé ou de l'aidant (actif ou retraité)

Aide limitée à 2 semaines par année civile, valable pour 2016 et 2017, reconduction en cours de négociation

Démarche administrative effectuée par l'établissement

## Seniors en Vacances

## Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

<http://www.ancv.com/seniors-en-vacances>

- référencement de 160 centres de vacances adaptés à une clientèle sénior (+ 60 ans, ou + 55 ans pour les personnes dépendantes ou handicapées, et à leur aidant)
- + une aide financière réservée :
  - aux + 60 ans, retraité ou non actif, non imposables,
  - à l'aidant familial ou professionnel qui l'accompagne, sans condition de ressources

Tarif 2016 pour 1 personne en PC	5 jours	8 jours
Prix de base	328	393
Aide ANCV	150	185
Reste à charge	178	208

Il n'existe plus de séjour spécifique aidants-aidés dans le catalogue, mais :

- possibilité pour des porteurs de projet d'organiser ce type de séjour avec des hébergeurs référencés dans le catalogue
- les porteurs signent une convention avec ANCV et organisent eux-mêmes la partie accompagnement des aidés
- des EHPAD 74 utilisent ce dispositif pour organiser leur séjour vacances

Sonia GHARBI, chargée de développement action sociale Auvergne - Rhône Alpes - Saône & Loire  
Agence Nationale pour les Chèques-Vacances  
06 08 15 47 64 - [sgharbi@ANCV.fr](mailto:sgharbi@ANCV.fr)

## Vacances ouvertes

<http://www.vacances-ouvertes.asso.fr>

Association apportant une aide aux acteurs qui souhaitent monter des projets de vacances aidants-aidés, ou aidants seuls :

- accompagnement méthodologique gratuit
- aide à la recherche de financement (partenariat avec ANCV)
- aide logistique (recherche de sites, ...)

*NB : l'appel à projet pour des vacances aidants-aidés n'existe plus*

## Association de Vacances de la Mutualité sociale Agricole

**MSA**

[www.avma-vacances.fr](http://www.avma-vacances.fr)

Les établissements de l'AVMA peuvent accueillir des séjours aidants-aidés, mais n'organisent pas l'accompagnement de la personne aidée. C'est à l'aidant de s'organiser, le village vacances lui fournit une liste de prestataires possibles (IDE, ADMR, ...)

*NB : l'offre de séjours aidants-aidés clés en main (plaquette MSA de 2013) n'existe plus*

## Label Tourisme et handicap

Guides régionaux des sites et hébergement touristiques labellisés pour toute forme de handicap  
Pour la région Rhône-Alpes : <http://pro.rhonealpes-tourisme.com>